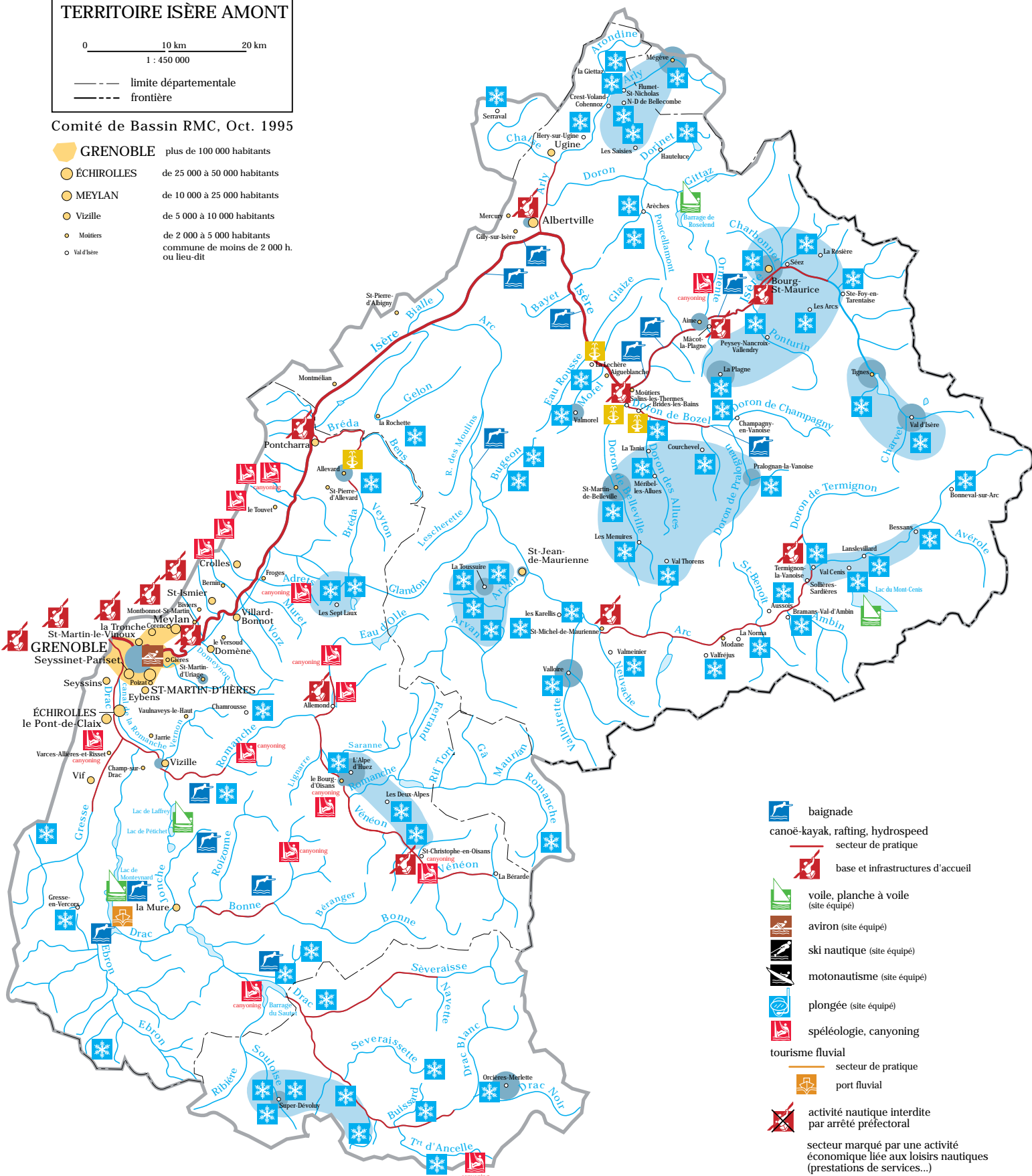


- limite départementale
- frontière

Comité de Bassin RMC, Oct. 1995

- GRENOBLE plus de 100 000 habitants
- ÉCHIROLLES de 25 000 à 50 000 habitants
- MEYLAN de 10 000 à 25 000 habitants
- Vizille de 5 000 à 10 000 habitants
- Motiers de 2 000 à 5 000 habitants
- commune de moins de 2 000 h. ou lieu-dit

5 - Thermalisme, tourisme, loisirs



- baignade
- canoë-kayak, rafting, hydrospeed
- secteur de pratique
- base et infrastructures d'accueil
- voile, planche à voile (site équipé)
- aviron (site équipé)
- ski nautique (site équipé)
- motonautisme (site équipé)
- plongée (site équipé)
- spéléologie, canyoning
- tourisme fluvial
- secteur de pratique
- port fluvial
- activité nautique interdite par arrêté préfectoral
- secteur marqué par une activité économique liée aux loisirs nautiques (prestations de services...)

- population saisonnière de 1 000 à 5 000
- de 5 000 à 10 000
- de 10 000 à 50 000
- plus de 50 000
- tourisme d'hiver (ski alpin et nordique)
- station de ski
- tourisme d'été lié à l'eau
- thermalisme